

D 24-16	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE.	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY
	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la suppression du poste d'agent social principal de 1^{ère} classe, poste devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent au 1^{er} juillet 2023.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du 14 février 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent social principal de 1^{ère} classe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.